



**Thévoz Laurent**

Innovation industrielle, la mauvaise position du canton de Fribourg

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 27.06.16

DEE

## Dépôt

La Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI) est l'agence de la Confédération chargée de l'encouragement de l'innovation. Dans son rapport d'activité 2015, elle publie des données relatives aux projets acceptés en 2015 et à la provenance des partenaires principaux chargés de leur mise en valeur (page 28).

Ces données mettent en évidence la position propre au canton de Fribourg qui – avec 7 projets acceptés – est en tête – avec Schwyz - du peloton de queue, juste avant (dans l'ordre décroissant) les cantons de Schaffhouse, Obwald, Nidwald, Jura, les deux Appenzell et Glaris.

Il se trouve ainsi être le plus mal classé des cantons universitaires et aussi moins bien classé que d'autres cantons non universitaires comme le Valais, Thurgovie, Zoug et Argovie. La comparaison avec le canton de Neuchâtel est particulièrement claire, puisqu'avec 21 projets ce canton compte trois fois plus de projets acceptés que Fribourg. Il semble, par ailleurs, qu'une première explication pourrait résider dans le fait que le canton a un bon taux d'acceptation des projets présentés à la CTI, mais qu'il en présente peu.

Face à cette situation, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la position du canton de Fribourg quant aux projets acceptés en 2015 par la CTI en fonction de la provenance des partenaires chargés de leur mise en valeur ?
2. Quels sont, pour le Conseil d'Etat, les principaux facteurs qui expliquent le classement du canton de Fribourg ?
3. Compte tenu des explications fournies à la question 2, quelles sont les mesures que compte prendre le Conseil d'Etat, et quand ?

—